







## Règlement des Randonnées de la Malmaison 2018

### Parcours et niveaux de difficulté selon la définition de la Fédération Française de Cyclotourisme ("FFCT")

-  Parcours de 30 km. "Vert"
-  Parcours de 53 km. "Bleu"
-  Parcours de 76 km. "Rouge"
-  Parcours de 95 km. "Noir"

La FFCT nous rappelle:

-  Que les parcours "Vert" et "Bleu" sont recommandés avant tout aux titulaires d'une licence "Vélo Balade" ou aux non-licenciés équivalents: Pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle le certificat médical n'est pas obligatoire;
-  Que, sans leur interdire les parcours plus courts ("Vert" et "Bleu"), les Parcours "Rouge" et "Noir" sont recommandés aux titulaires d'une licence "Vélo Rando": Pratique régulière du cyclotourisme sur tous types de parcours, avec certificat médical obligatoire et à renouveler au moins tous les 5 ans; ainsi qu'aux titulaires d'une licence "Vélo Sport" ou aux titulaires d'une licence d'une fédération de course.

### Sécurité et prévention

Tout participant aux Randonnées de la Malmaison (l'"**Organisation**") déclare, du seul fait de sa participation, être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.

Le port du casque est vivement conseillé. Il est obligatoire pour les mineurs.

### Devoirs des participants

Cette Organisation n'est pas une cyclo sportive.

Les participants doivent appliquer toutes les dispositions du Code de la route et les consignes de sécurité, ne pas rouler à plus de deux de front, ni en groupes constitués de plus de vingt machines sans laisser un espace de dépassement aux autres véhicules.

### Tarifification

Sur les tarifs d'inscription, une réduction de 2€ est accordée aux licenciés FFCT, sur présentation de leur licence de l'année en cours.

Suivant recommandation de la FFCT, la gratuité est accordée pour les mineurs (licenciés FFCT ou non licenciés).

### Participation des mineurs

Les jeunes mineurs, licenciés ou non, doivent être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrement qualifié.

### Droit à l'image

Tout participant à la présente Organisation accepte, du seul fait de sa participation, que l'Abeille de Rueil Malmaison et sa section cyclotourisme utilisent les photos prises lors de cette Organisation le représentant, lui ou ses enfants.

### Responsabilité

La responsabilité de l'Abeille sera, en tout état de cause, limitée, hors faute intentionnelle et inexcusable, au montant de sa recette pour l'organisation au cours de laquelle le dommage a eu lieu.

Fermer la fenêtre